







TRAVAILLEURS SOCIAUX:

CASUFIERES AU RABAIS, CASUFIERES AU RABAIS,

Depuis plus de 20 ans, les travailleurs sociaux se mobilisent pour obtenir la reconnaissance de leurs Diplômes d'Etat sanctionnant 3 années d'études supérieures au niveau II et la requalification de leurs cadres d'emplois en catégorie A.

n 1992, l'accord dit « Durafour » a permis leur intégration dans un Classement Indiciaire Intermédiaire (CII) situé entre la catégorie B et la catégorie A. Cette grille considérée comme transitoire suite aux mobilisations sans précédent des assistants sociaux et éducateurs spécialisés, devait permettre à terme l'accès à la catégorie A.

En 2011, l'attribution de 180 crédits européens (ECTS) aux Diplômes d'Etat des assistants socio-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants, équivalant au niveau français Licence, légitime nos revendications et permet le positionnement immédiat des travailleurs sociaux en catégorie A.

Pourtant, malgré les engagements pris en juillet 2012, le ministère de la Fonction Publique maintient les propositions de reclassement dans le Nouvel Espace Statutaire de catégorie B et a présenté les projets de décrets au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) le 3 octobre 2012. Ceux-ci ont toutefois reçu un avis défavorable du CSFPT qui a formulé un vœu demandant au gouvernement d'ouvrir des négociations sur cette filière.

À CE JOUR, LES DÉCRETS NE SONT PAS PARUS. NOS ORGANISATIONS SYNDICALES CONSIDÈRENT QUE LE DÉBAT N'EST PAS CLOS!

Au-delà de la reconnaissance salariale, c'est clairement l'avenir du travail social et de la solidarité qui est en jeu. Dans un contexte de réorganisations importantes des services dans les territoires, les travailleurs sociaux doivent pouvoir réaffirmer leur capacité d'expertise et leur autonomie professionnelle dans le respect de leurs qualifications, de leur déontologie et de leur

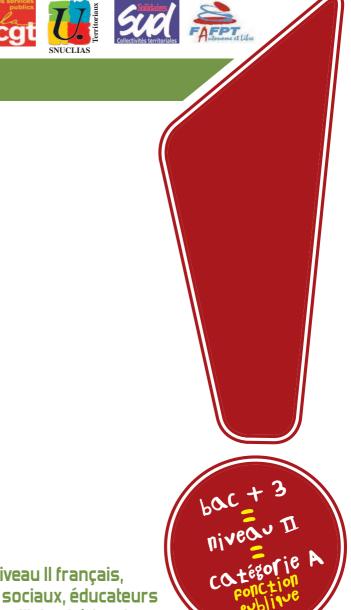


éthique professionnelle. Cela passe par une véritable reconnaissance statutaire.

Alors que la quasi-totalité des cadres d'emplois de la filière a été revalorisée ou est en passe de l'être, seuls les travailleurs sociaux restent à la traîne et vont connaître à terme une importante régression salariale du fait de l'allongement de la carrière : cette situation va générer pour un assistant socio-éducatif une perte de pouvoir d'achat de plusieurs milliers d'Euros sur l'ensemble de sa carrière. Les conditions de travail, en particulier dans les services départementaux, se dégradent : perte de sens, remise en cause des qualifications, alors que la demande sociale est de plus en plus forte. Les travailleurs sociaux doivent également mettre en place des formes de travail plus collectives et comme pour l'accompagnement individuel, sans moyens ni temps dégagés. L'épuisement et la souffrance au travail frappent de nombreux collègues et parfois même des équipes professionnelles entières.

MAINTENANT, LES ENGAGEMENTS DOIVENT ÊTRE TENUS!

Dans le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale présenté le 21 janvier dernier, le gouvernement affirme sa volonté de « refonder le travail social ». Parmi les actions évoquées figure une « campagne de promotion des métiers du social ». Madame Carlotti, Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions, a pu réaffirmer en conclusion de son discours d'introduction à la séance plénière du CSTS (Conseil Supérieur du Travail Social) du 23 janvier dernier que : « parce que les travailleurs sociaux participent à mettre concrètement en œuvre les principes de la République, ils méritent toute la considération de notre Nation ». Alors, faites-le!



POUR la reconnaissance des Diplômes d'Etat au niveau II français, POUR une revalorisation salariale des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs de jeunes enfants par leur reclassement en catégorie A type.

NOS ORGANISATIONS SYNDICALES APPELLENT LES PERSONNELS À SE MOBILISER LE 9 AVRIL 2013 en interpellant les Présidents des conseils généraux,

les Préfets par tous les moyens et nous demandons à être reçus ce jour là par Madame la Ministre de la Fonction Publique et par le Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF) - les Conseils généraux sont les principaux employeurs des travailleurs sociaux dans la Fonction Publique -.